

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01212 Numéro SIREN : 883 047 201 Nom ou dénomination : 3L Adviser
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2024 sous le numéro de dépôt 14740

Certifié conforme à l'original

Déposé au Greffe
le 29 MAI 2024

sous le N° 14760

RCS N° 208 01212

BILAN 2023

3L ADVISER

88304720100016

Montants exprimés en euros

Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amorts	Net	Net
Actionnaires - Capital souscrit non appelé	0		0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	1083	226	857	401
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total actif immobilisé	1083	226	857	401
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Fournisseurs débiteurs	0		0	0
Créances	26194	0	26194	23999
Rémunérations dues aux salariés	4500		4500	4500
Cotisations sociales des salariés	4757		4757	4497
Charges sociales du gérant TNS	882		882	0
TVA à payer	215		215	3804
Crédit de TVA	0		0	3422
Clients	15840		15840	7776
Associés - Comptes d'apport en société	0		0	0
Disponibilités	3636		3636	4130
Banque 1	3636		3636	4130
Charges constatées d'avance	0		0	0
Total actif Circulant	29831	0	29831	28129
TOTAL ACTIF	30913	226	30688	28530

BILAN PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
	Net	Net
Capital	2000	2000
Capital souscrit appelé versé	2000	0
Primes d'émission	0	0
Réserves	200	200
Réserve légale	200	200
Report à nouveau	4696	8829
Résultat de l'exercice	3307	10153
Total Capitaux Propres	10204	21182
Dettes financières	10457	456
Associés - Comptes courants	10457	456
Clients créditeurs	0	0
Dettes d'exploitation	10027	6892
Acompte de TVA	3000	0
Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé	962	962
Retenues et prélèvements sur les distributions	1208	3000
Impôts sur les bénéfices	2217	1634
TVA sur prestation de service en attente de paiement - Clients	2640	1296
Total Dettes	20484	7348

BILAN PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
	Net	Net
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL PASSIF	30688	28530

3L ADVISER

88304720100016

Montants exprimés en euros

Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023

Compte de résultat 2023

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023
	Net
Chiffre d'affaires	83176
Vente de service	83176
Total des produits d'exploitation	83176
Achats	133
Prestation de service	133
Services extérieurs	2770
Abonnements logiciels	1523
Honoraires divers	683
Frais d'actes et de contentieux	2
Véhicule et carburant	25
Restaurants et repas d'affaires	393
Services bancaires	144
Impôts et taxes	6254
Cotisation Foncière des Entreprises	377
Autres impôts	206
CSG déductible	5671
Rémunérations et charges sociales	69501
Rémunération du gérant	45000
Cotisations à la Sécurité Sociale des Indépendants du gérant	19325
Cotisations aux caisses spécifiques de retraite du gérant	-103
Cotisations aux autres caisses spécifiques du gérant	2860
CSG/CRDS non déductible	2419
Dotations aux amortissements et aux provisions	427
Amortissement	426
Pertes diverses	1
Total des charges d'exploitation	79085
RESULTAT D'EXPLOITATION	4091
Total des produits financiers	0
Total des charges financières	0
RESULTAT FINANCIER	0
RESULTAT COURANT	4091
Total des produits exceptionnels	0
Valeur comptable des actifs cédés	201
Total des charges exceptionnelles	201
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-201
Impôt sur les bénéfices	584
RESULTAT DE L'EXERCICE	3307

3L ADVISER
EURL au capital de 2 000,00 €
Adresse : 28 Rue Jules piedeleu, Nantes
RCS Nantes 883047201

Procès verbal de décision unilatérale de l'associé unique en date du 24/04/2024

Le 24/04/2024 à 16h00, au siège social de la société, le Gérant de la société 3L ADVISER, à savoir René PASTRE (ci-après l'"Associé Unique") a décidé de prendre les décisions suivantes :

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'Associé Unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de TROIS MILLE TROIS CENT SEPT EUROS ET CINQ CENTIMES (3 307,05 €), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés s'élevant à CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS ET SOIXANTE CENTIMES (583,60 €)

En conséquence, l'associé unique donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023, s'élevant à TROIS MILLE TROIS CENT SEPT EUROS ET CINQ CENTIMES (3 307,05 €) de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : TROIS MILLE TROIS CENT SEPT EUROS ET CINQ CENTIMES (3 307,05 €)
- Report à nouveau (antérieur) : QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS ET QUARANTE-CINQ CENTIMES (4 696,45 €)

Apurement des pertes antérieures : ZÉRO EURO (0,00 €)

Dotation aux réserves :

- Dotation à la réserve légale : ZÉRO EURO (0,00 €)
- Dotation à la réserve statutaire : ZÉRO EURO (0,00 €)
- Dotation aux réserves facultatives : ZÉRO EURO (0,00 €)

Bénéfice distribuable :

- À titre de dividende : ZÉRO EURO (0,00 €)
- Report à nouveau : HUIT MILLE TROIS EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (8 003,50 €)

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes versés
2022	14 286,00 €
2021	10 000,00 €
2020	10 000,00 €

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

Résolution n°3 : Conventions réglementées

L'Associé Unique, après avoir entendu le rapport spécial du Gérant mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles mentionnées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

Résolution n°4 : Rémunération du Gérant

L'Associé Unique, approuve la rémunération du Gérant qui, au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 se monte à 47 419,00 €.

L'Associé Unique, approuve le montant total des cotisations personnelles du gérant de l'exercice 2023 prises en charge par la société pour un montant de 22 082,00 € (dont 0,00 € de cotisations facultatives).

L'Associé Unique décide de fixer la rémunération du Gérant à 48 000,00 € pour l'exercice 2024, les cotisations sociales afférentes seront intégralement prises en charge par la société.

Il peut décider d'une rémunération moindre, voire nulle.

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

Résolution n°5 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

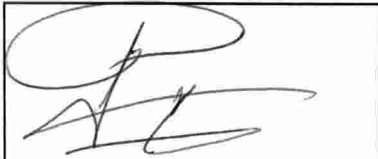
L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par L'Associé Unique.

René PASTRE, Associé Unique



signature

